

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur: — A. E. AUBRY

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

Editeur-Propriétaire: — LÉGER BROUSSEAU

La question polonaise.

On lit dans le *Moniteur* :
 La réponse du gouvernement russe à la dépêche française concernant les affaires de Pologne ayant donné lieu, dans divers journaux, à des analyses ou à des interprétations erronées, nous croyons utile de la publier ci-dessous. Cette dépêche et son annexe ont été lus, et copie en a été laissée par M. l'ambassadeur de Russie à M. le ministre des affaires étrangères, le 1er mai. Il est facile, en lisant ces documents, de se convaincre qu'ils ouvrent la voie à des plans de conciliation, et que l'on y trouve les bases de négociations pouvant aboutir à une entente entre les différentes cours qui recherchent en ce moment les moyens de sauvegarder les intérêts légitimes de la Pologne.

Le prince Gortschakoff au baron de Rudberg à Paris.
 Saint-Petersbourg, le 14-26 avril 1863
 Monsieur le baron.

Dans la matinée du 5-17 avril, M. l'ambassadeur de France m'a donné communication d'une dépêche de M. Drouyn de Lhuys relative à la situation du royaume de Pologne.

Je transmets à votre excellence copie de cette pièce que j'ai aussitôt placée sous les yeux de S. M. l'empereur.

Notre auguste maître y a puisé la conviction que les vœux exprimés au nom de l'empereur Napoléon s'accordent entièrement avec celles qui l'animent.

Le gouvernement français témoigne à l'égard des tristes événements du royaume de Pologne des sentiments qui ne peuvent être étrangers à aucun gouvernement ami de l'humanité. Il ne saurait douter un instant de la profonde affliction que cet état de choses fait éprouver à notre auguste maître, de la vive sollicitude qu'ils inspire à Sa Majesté, ni du désir ardent qu'elle a de pouvoir en hâter le terme.

Le gouvernement français signale le contrecoup que ces agitations exercent sur les Etats voisins et l'anxiété qu'elles font naître dans le reste de l'Europe.

Notre auguste maître admet le juste intérêt que les puissances limitrophes et celles qui ont concouru à régler le sort de l'Europe doivent naturellement vouer à toutes les complications qui pourraient tendre à le troubler.

Mais l'intérêt que la Russie prend à des événements qui la touchent de si près ne saurait assurément être moins profond, ni son désir de ramener la tranquillité dans le royaume et la sécurité en Europe moins vive et moins sincère.

Le gouvernement de l'empereur Napoléon témoigne enfin confiance dans les dispositions libérales de notre auguste maître et s'inspire d'un sentiment de réserve que Sa Majesté apprécie, lorsqu'il nous signale en terminant l'opportunité d'aviser aux moyens de placer la Pologne dans les conditions d'une paix durable.

Rien ne saurait mieux répondre aux vœux de l'empereur.

Mais c'est précisément sur le choix des moyens qui peuvent conduire à ce résultat qu'il serait désirable de s'entendre.

M. le ministre des affaires étrangères de France constate la profondeur du mal et l'impuissance de ces combinaisons imaginées jusqu'ici pour réconcilier la Pologne avec la position qui lui a été faite.

C'est un motif de plus pour ne pas recommencer des expériences qui ont été une source de malheurs pour la Pologne et pour la Russie, une cause de troubles pour l'Europe, et qui, selon toute probabilité, aboutiraient encore aux mêmes résultats.

Le mal dont souffre actuellement le royaume n'est pas un fait isolé. L'Europe entière en est affectée. Les tendances révolutionnaires, hélas de notre époque, se concentrent aujourd'hui dans ce pays parce qu'elles y trouvent assez de matières combustibles pour espérer d'en faire le foyer d'une conflagration qui s'étendrait à tout le continent.

Les gouvernements dont la tâche est de guérir ce mal ne sauraient donc y apporter assez d'attention, de prudence et de ménagements, afin de discerner les éléments qu'il importe d'écartier comme un danger commun et ceux dont le développement, poursuivi avec persévérance et maturité, peut servir à fonder un avenir durable.

Notre auguste maître s'est voué à cette œuvre qui se rattache à celle que, dès son avènement au trône, Sa Majesté s'est donnée pour mission d'accomplir, afin de faire entre toutes les parties de son empire dans la voie d'un progrès régulier.

de l'empereur Napoléon peut prendre, selon nous, afin d'accélérer la réalisation du vœu qu'il nous exprime au nom de l'humanité et des intérêts permanents de l'Europe.

Il reconnaît certainement qu'avec les éléments de révolution cosmopolite répandus dans presque tous les pays et qui affluent de toutes parts sur tous les points où s'offrent des chances de désordre et de bouleversement, le soin de ramener le calme et la paix ne saurait reposer sur les efforts d'un seul gouvernement, et que nous demandons d'éteindre un incendie qui renaît au dehors d'inépuisables éléments, ce serait enfermer la question dans un cercle sans issue.

Le prix que le gouvernement attache à l'en voir sortir, la sollicitude qu'il témoigne pour les intérêts généraux de l'Europe, les bonnes relations qui subsistent entre nous, les sentiments de confiance envers notre auguste maître, dont la dépêche M. le ministre des affaires étrangères de France contient l'expression, nous autorisent à espérer qu'appréciant la question d'un point de vue élevé, avec toutes les difficultés qu'elle comporte et les ménagements qu'elle réclame, l'empereur Napoléon ne refusera pas le concours moral qui peut dépendre de lui, afin de faciliter à notre auguste maître la tâche que lui tracent sa sollicitude pour le royaume de Pologne, ses devoirs envers la Russie et ses relations internationales avec ses voisins et les grandes puissances de l'Europe.

Veillez exprimer cet espoir à M. Drouyn de Lhuys, en lui remettant copie de la présente dépêche.

Agréez, etc., etc.

Le prince Gortschakoff au baron Brunon à Londres.

Saint-Petersbourg, le 14 avril 1862.

Monsieur le baron,

Dans la matinée du 5-17 avril, lord Napier m'a remis la copie ci-jointe d'une dépêche de M. le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique, relative à la situation actuelle du royaume de Pologne.

La première partie de cette pièce est consacrée à un examen retrospectif de la question de droit. La seconde exprime le vœu que la paix puisse être rendue au royaume de Pologne et établie sur des bases durables.

Je résumerai à ces deux points de la dépêche de lord Russell.

Quant à la question de droit, M. le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique reproduit les arguments déjà consignés dans sa dépêche du 2 mars. Je puis donc me référer aux observations que j'avais faites alors à M. l'ambassadeur d'Angleterre.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique se place sur un terrain où le cabinet impérial n'hésiterait jamais à le rencontrer, celui des traités.

Toutefois, il s'agit moins ici du texte que de l'interprétation. Nous avons le droit de ne point admettre sans réserve toutes celles qu'on pourrait vouloir y donner.

Lord Russell dit dans sa dépêche que, d'après l'article 1er de l'acte général signé à Vienne le 25 mai—9 juin—1815: "Le duché de Varsovie est érigé en royaume de Pologne pour être indissolublement lié à l'empire de Russie sous certaines conditions."

Or, voici ce que l'acte du congrès de Vienne stipule à l'égard de ces conditions:

"Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder."

L'empereur Alexandre 1er développa ces principes dans le sens de ses vues personnelles. Il octroya à la Pologne la constitution du 12-24 décembre 1815; ce fut un acte spontané de son initiative souveraine. Ils constituaient d'autant moins un engagement irrévocable vis-à-vis des puissances étrangères, que l'acte même de la constitution, postérieur au traité de Vienne, ne leur a jamais été communiqué.

Lord Russell conteste le principe d'après lequel la révolte de la Pologne, en 1830, ayant abouti à prononcer la déchéance de la dynastie souveraine, aurait annulé les bases de l'existence politique accordée en vertu de l'acte de Vienne.

Bien que l'histoire ait plus d'une fois confirmé cette conclusion du droit naturel, la théorie peut offrir matière à controverse. Nous croyons qu'on pourrait constater que si la révolte n'invalide pas les engagements internationaux, elle annule du moins les développements spontanés qu'une pensée généreuse y avait ajoutés et qui ont en une issue funeste à la Pologne et à la Russie.

Mais le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté britannique place cet argument en première ligne dans sa dépêche. Or, je ne l'ai avancé qu'incidemment dans le cours de mon entretien avec lord Napier.

M. l'ambassadeur d'Angleterre en rend compte en ces termes dans la dépêche qu'il a en l'obligeance de me communiquer:

"Le prince Gortschakoff me dit également que, désirant traiter cette question dans un esprit de conciliation et d'humanité, il s'était abstenu d'employer un argument qu'il avait à sa disposition, celui du droit de conquête."

Du reste, tout a été dit de part et d'autre dans cette discussion; la prolonger sur ce terrain serait une œuvre stérile.

J'aborde la seconde partie de la dépêche de lord Russell.

L'intention de notre auguste maître est d'arriver à une solution pratique. Nous supposons que tel est aussi le désir du gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Puisque son but est de voir assurer au royaume de Pologne le repos et le bien-être qui sont l'objet de la sollicitude de S. M. l'empereur, il nous semble difficile de ne pas arriver à une entente.

La différence des appréciations réside dans le fait que le gouvernement de 1815 est la seule panacée propre à calmer l'agitation actuelle de la Pologne.

Mais le gouvernement et la nation britanniques, dont le sens pratique a fondé la grandeur de l'Angleterre, ne sauraient prétendre qu'il n'y a qu'une seule forme possible de gouvernement pour tous les peuples, quels que soient leur histoire et leur développement.

Avant d'arriver à la maturité politique dont l'Angleterre offre l'exemple, il y a bien des degrés à franchir, et chaque nation doit procéder dans cette voie selon ses propres instincts. Il est juste et naturel qu'un souverain, animé des intentions les plus bienveillantes, calcule la partie et l'extension des institutions les plus bienveillantes destinées à placer ses sujets dans les conditions d'existence les plus favorables.

La pensée de notre auguste maître s'est élevée des son avènement au trône, et ne peut être ignorée par personne en Europe.

Sa Majesté est entrée résolument dans la voie des réformes. S'appuyant sur la confiance et le dévouement de son peuple, elle a entrepris et accompli en peu d'années une transformation sociale que d'autres Etats n'ont pu réaliser qu'après beaucoup de temps et d'efforts.

Sa sollicitude ne s'est pas arrêtée là. Le système d'un développement graduel a été appliqué à toutes les branches du service public et aux institutions existantes. Il ouvre à la Russie la voie d'un progrès régulier.

L'empereur y persévère sans précipitation ni entrainement en tenant compte des éléments qu'il appartient au temps de préparer et de mûrir, mais sans jamais dévier de la route qu'il s'est tracée.

Cette marche lui a concilié la reconnaissance et l'affection de ses sujets. Nous croyons qu'elle lui donne des titres aux sympathies de l'Europe.

Les mêmes intentions n'ont pas cessé d'animer Sa Majesté dès que sa sollicitude a pu se porter sur le royaume de Pologne.

Nous n'entrerons pas ici dans l'énumération des institutions nationales, la plupart électives, dont ce pays a été doté.

Elles ne semblent pas avoir été suffisamment comprises en Europe, soit à cause de la distance, soit plutôt parce que entre un jugement équitable et impartial, sont venus se placer des passions chimériques et le travail intéressé d'un parti hostile.

Le système inauguré par notre auguste maître contient un germe que le temps et l'expérience doivent développer. Il est destiné à aboutir à une autonomie administrative sur la base des institutions provinciales et municipales qui, en Angleterre, ont été le point de départ et le fondement de la grandeur et de la prospérité du pays.

Mais dans l'exécution de cette pensée, l'empereur a rencontré des obstacles qui résident principalement dans les excitations du parti du désordre.

Ce parti a compris que s'il laissait la majorité paisible du royaume entrer dans cette voie de progrès régulier, c'en serait fait de ses aspirations. Ses menées n'ont pas permis de mettre à exécution les nouvelles institutions. Il a été impossible de constater comment elles fonctionnent, et jusqu'à quel point elles répondent aux besoins réels et au degré de maturité du pays.

Ce n'est que quand cette expérience aura été faite qu'on pourra porter un jugement sur cette œuvre et la compléter.

Le manifeste du 31 mars indique à cet égard les vœux de notre auguste maître.

A côté d'un acte de clémence qui a pu recevoir une large extension depuis la dispersion des bandes armées les plus importantes, l'empereur a maintenu les institutions déjà octroyées, et a déclaré qu'il se réservait d'y donner les développements indiqués par le temps et les besoins du pays.

passé dans la droiture de sa conscience; quant à l'avenir, il dépend nécessairement de la confiance que ses intentions rencontreront dans le royaume.

En se maintenant sur ce terrain, notre auguste maître croit agir comme le meilleur ami de la Pologne, comme le seul qui poursuive le but de son bien-être dans les voies pratiques.

Lord Russell convie la Russie, en sa qualité de membre de la société européenne, à remplir les devoirs de convenance envers les autres Etats.

La Russie est trop directement intéressée au repos de la Pologne pour ne pas apprécier ce que lui recommande sa position internationale.

Il serait difficile d'affirmer qu'elle ait rencontré, sous ce rapport, une scrupuleuse réciprocité. La conspiration permanente qui s'organise, qui s'arme au dehors pour entretenir le désordre dans le royaume, est un fait de notoriété publique dont l'inconvénient réside principalement dans l'effet moral que les fautes de l'insurrection en déduisent, afin d'entraîner la population paisible, en accablant la conviction d'un concours direct de l'étranger.

C'est ainsi qu'on a vu se produire une double influence également fâcheuse: celle exercée par les excitations extérieures sur l'insurrection et celle que la persistance même de cette insurrection exerce à son tour sur l'opinion publique en Europe. Ces deux influences réagissent l'une sur l'autre et ont fini par conduire les choses à la situation que les puissances signalent aujourd'hui à la vigilance du cabinet impérial.

On lui demande de faire rentrer le royaume dans les conditions d'une paix durable.

Ce vœu est inspiré aux puissances par la conviction que les troubles périodiques de Pologne causent aux Etats placés dans le voisinage immédiat de ses frontières un ébranlement dont le contrecoup se fait sentir à l'Europe entière, qu'ils excitent les esprits d'une manière inquiétante, et pourraient, en se prolongeant, amener sous certaines circonstances des complications de la nature la plus sérieuse.

Le gouvernement de Sa Majesté britannique s'appuie, en outre pour émettre ce désir, sur les engagements de 1815 qui ont réglé le sort des diverses parties de la Pologne.

Nous n'hésitons pas à déclarer que ces vœux sont entièrement d'accord avec ceux de notre auguste maître.

Sa Majesté admet que, dans la position particulière du royaume, les troubles qui agitent peuvent affecter la tranquillité des Etats limitrophes entre lesquels ont été conclus le 21 avril (3 mai) 1815 les traités séparés destinés à régler le sort du duché de Varsovie, et qu'ils peuvent intéresser les puissances signataires de la transaction générale du 25 mai (9 juin) 1815, où ont été insérées les principales stipulations de ces traités séparés.

L'empereur croit que des explications sur ces bases et dans l'esprit des communications qui viennent de nous être adressées peuvent conduire à un résultat conforme aux intérêts généraux.

Notre auguste maître prend acte avec satisfaction des sentiments de confiance que le gouvernement de Sa Majesté britannique lui témoigne, en s'en remettant à lui du soin de replacer le royaume de Pologne dans des conditions qui rendraient possible la réalisation de ses vœux bienveillants.

Mais plus l'empereur est disposé à tenir compte des justes préoccupations des Etats limitrophes et de l'intérêt que les puissances signataires des traités de 1815 vouent à un état de choses, qui est pour Sa Majesté elle-même l'objet d'une vive sollicitude, plus notre auguste maître considère comme un devoir d'appeler sur les véritables causes de cette situation et sur les moyens d'y porter remède la sérieuse attention des cours qui se sont adressées à lui avec confiance.

Si le gouvernement de Sa Majesté Britannique relève le contrecoup que les troubles de la Pologne exercent sur le repos de l'Europe, nous devons être encore plus frappés de l'influence que les excitations de l'Europe ont été de tout temps en possession d'exercer sur la tranquillité de la Pologne.

Depuis 1815, ce pays a vu se développer un bien-être matériel inconnu jusqu'alors dans ses annales, tandis que d'autres Etats ont subi dans le même intervalle bien des crises intérieures.

Ce repos n'a été troublé en 1830 qu'à la suite de commotions venues du dehors; dix-huit ans plus tard, en 1848, alors que l'Europe presque tout entière était bouleversée par la révolution, le royaume de Pologne a su conserver la tranquillité.

Nous sommes persuadés qu'il en serait de même aujourd'hui sans les instigations permanentes du parti de la révolution cosmopolite. Si ce parti, voué partout au renversement de l'ordre, concentre aujourd'hui toute son activité sur la Pologne, on commettrait une grave erreur en supposant que ces aspirations s'arrêtent à cette limite. Ce qu'il y a de sûr, c'est un levier pour bouleverser le reste de l'Europe.

* Les cabinets qui attachent du prix à voir le royaume de Pologne rentrer un moment plus tôt dans les conditions d'une paix durable, ne sauraient donc mieux assurer la réalisation de ce vœu qu'en travaillant de leur côté à apaiser le désordre moral et matériel qu'on s'efforce de propager en Europe, et à tarir la principale source des agitations dont s'alarme leur prévoyance. Nous avons le ferme espoir qu'en resserrant dans cet esprit les liens qui les unissent, ils serviront efficacement la cause de la paix et des intérêts généraux.

Veillez remettre copie de la présente dépêche à M. le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique.

Recevez, etc.

Voici l'adresse que la noblesse de Moscou a signé en assemblée générale pour être présentée à l'empereur Alexandre:

"Sire, Aussitôt que les paroles adressées par Votre Majesté à des sujets rebelles ont été connues de la noblesse du gouvernement de Moscou, elle s'est empressée de se réunir en assemblée extraordinaire. Elle a voulu, sire, que la noblesse russe se prononçât aussitôt dans le cœur de la patrie, à Moscou, première résidence de ses souverains et berceau de l'empire russe.

Sire, nous voici tous devant vous, comme un seul homme; tous les intérêts s'effacent et s'inclinent devant l'appel irrésistible au salut de la patrie.

Les ennemis qui ont fomenté la révolte dans les contrées occidentales de votre empire, veulent non pas le bonheur de la Pologne, mais l'abaissement de la Russie, appelée par vous à une ère nouvelle dans son histoire.

Sire, vos droits sur le royaume de Pologne sont immuables, ils ont été acquis par le sang de la Russie, si souvent versé pour la défendre contre les empiétements et l'ambition des Polonais.

Le jugement de Dieu a décidé de l'issue de la lutte, et le royaume de Pologne a été réuni à votre empire par des liens désormais indissolubles.

Votre Majesté a prononcé les mots de grâce et de pardon pour faire tomber les armes des mains de ses sujets rebelles; ces paroles seront entendues avec reconnaissance et soumission.

Vous persévérez dans vos vœux bienveillants. Vous maintenez les améliorations concédées au royaume de Pologne. Vous ne faites pas de distinction entre les Russes et les Polonais, et vous ouvrez à tous un même avenir de prospérité qui doit les rapprocher et les unir plus intimement tous les jours. Votre clémence, sire, c'est de la force et de la fermeté; c'est ainsi que le comprennent votre fidèle noblesse et votre peuple tout entier; c'est ainsi également que devront le comprendre les détracteurs de la Russie.

Nous implorons le Tout-Puissant pour qu'il détourne de notre patrie les calamités de la guerre; mais la guerre ne nous effraie pas. Tous accourront à la défense de la patrie: tous se lèveront à la moindre atteinte dirigée contre l'intégrité de votre empire, à la première menace contre l'honneur national.

Fiez-vous à la fidélité résolue de votre peuple; comptez sur le dévouement de votre noblesse: comme toujours, on la trouvera où sera le danger. A la tête d'un peuple dont vous fondez les libertés publiques, vous êtes puissant sire; vous êtes plus puissant que vos prédécesseurs.

Soyez sans crainte; car vous avez pour vous Dieu, le bon droit et l'amour de la Russie."

Les *Feuilles militaires* de Berlin, organe du parti ultra-conservateur de la noblesse et de l'armée prussienne, arrivent, dans un article sur les chances d'une guerre éventuelle entre la Prusse et la France, à la conclusion suivante:

"En attendant, il est bien plus probable que l'aigle prussien plane d'un vol puissant au-dessus de Paris, qu'il entendre le chant victorieux du coq gaulois sur le dôme du château royal de Berlin."

On écrit de Berlin à ce sujet à l'*Agence Havas*:

"Le langage extrêmement provoquant des organes du parti féodal et du journal officieux vis-à-vis de la France, et les avances qu'ils font à l'Autriche, ont fort ému nos cercles politiques. Si la Prusse sacrifie le traité allemand-français, l'Autriche n'hésiterait sans doute pas à accepter son alliance; une alliance entre la Russie, la Prusse et l'Autriche serait aussi dangereuse pour la paix de l'Europe que l'est l'isolement de la Prusse par l'Allemagne. Mais nous ne croyons pas que ces craintes soient fondées, et qu'il dépende de M. de Bismark d'abandonner le traité de commerce avec la France, dont l'annulation amènerait aussi celle du traité conclu récemment avec la Belgique."

La *Gazette* (officielle) de Carlsruhe publie un article sur la politique prussienne. En voici les principaux passages:

"Il y avait un temps où tout patriote allemand espérait que l'Allemagne parviendrait enfin à se constituer et qu'il se fonderait une politique allemande qui, au lieu de suivre de loin les événements saurait chercher elle-même toutes les occasions pour favoriser le développement des intérêts allemands. Grâce au parti de la *Gazette de la Croix*, toutes ces espérances sont redevenues douteuses. La tâche de la politique allemande était très simple. Ne pas nous lier inconsidérément d'un côté ni de l'autre, mais nous réserver notre liberté de défendre victorieusement le droit allemand et l'intérêt allemand partout où ils pouvaient courir des dangers. En Pologne, il n'y avait pas lieu de prendre parti pour les Polonais ni pour les Russes. Mais rien ne nous empêchait de nous associer, en vue de l'humanité et des principes du droit international, aux démarches des autres puissances en faveur de la Pologne. D'ailleurs, ce n'est pas dans les forêts de la Pologne que réside notre principal intérêt, c'est sur la Baltique et la mer du Nord, dans le Schleswing-Holstein, que notre honneur est engagé. Vis-à-vis de ces exigences si claires de la situation, quelle est la politique du parti de la *Croix*? Ce parti a fait conclure la convention du 8 février, qui, aux yeux de l'Europe indignée, a obligé le gouvernement d'un des peuples les plus civilisés à favoriser des actes que des masses grossières seules peuvent commettre. Le gouvernement qui a adopté cette politique n'ose pas même la reconnaître devant l'Europe; mais il a trouvé une satisfaction frivole à irriter son peuple en faisant le service de la police pour l'étranger. Cette politique s'isole de toute l'Europe, et place avant la lutte la Prusse dans la position la plus difficile, dans l'impuissance de se soustraire aux attaques les plus dangereuses. Elle enlève d'avance à la Prusse la possibilité de former une alliance utile avec l'Allemagne; enfin, elle la met dans la position d'être rendue responsable de l'insuccès de toutes les démarches pacifiques faites auprès de la Russie, et d'être attaquée isolément comme champion absurde d'intérêts étrangers. Nous espérons qu'une attaque contre la Prusse, même si elle était provoquée par la politique malheureuse du parti de la *Croix*, serait considérée dans toute l'Allemagne comme une attaque contre la patrie allemande même et repoussée comme telle. Mais nous avons le droit et le devoir, même en dehors de la Prusse, de combattre cette politique funeste dont les conséquences retomberaient sur nous. La dynastie des Hohenzollern, l'intégrité de l'Etat prussien, l'existence de la nation, voilà l'immense enjeu que risque le parti de la *Croix* pour faire triompher ses ambitions mesquines."

On lit dans la *Nazione* de Florence du 1er mai:

"Si l'Europe fait la guerre à la Russie pour la Pologne, nous voulons participer à la guerre, mais comme Etat indépendant dont les intérêts sont respectés. Les conditions que nous mettrions pour aider l'Autriche et la France dans cette guerre seraient la restitution de Venise et de Rome. Mais si l'on ne voulait pas tenir compte de nos intérêts? On ne peut pas faire la guerre sans nous. L'Italie et ses 300,000 soldats ne peuvent pas être tenus à part. Quand l'Italie est forte et armée, on ne peut pas compter sans elle en Europe. Eh bien, c'est au moment où l'Italie a besoin d'union et d'accord, que le parti d'action s'agit pour que l'Italie soit impuissante. Sans le parti d'action, l'Italie pourrait se montrer. C'est lui qui la condamne à un déplorable passivisme."

Sous ce titre: *Le Protestantisme en Espagne, et le Reino*, de Madrid, a publié la lettre suivante de Grenade, en date du 24 avril:

"Hier, le tribunal a jugé la cause des protestants Allama, Matamoros et Trigo, cause rendue célèbre par le zèle que les co-religionnaires anglais et allemands des provinces ont déployé dans leur intérêt. Il y avait à l'audience beaucoup d'Anglais touristes. Le défenseur d'Allama et Matamoros s'est oublié au point d'être rappelé à l'ordre par le président.

"Après les plaidoiries, Matamoros a demandé à parler: il a montré autant d'insolence que d'aplomb dans des termes qui prouvent tout le mépris qu'il a voué à la religion de ses pères, religion qu'il a vendue pour quelques pièces d'or. Le public a entendu avec indignation cette cynique apostasie.

"A l'issue de l'audience, les Anglais ont salué affectueusement les accusés; le public espagnol les a regardés avec dédain. Sans la Société biblique, qui met quelques guinées à la disposition de ces recrus du protestantisme, ils seraient moins fervents.

"*El pensamiento español* fait remonter au 5 octobre 1860 la première découverte par la police des efforts que

faisait Alhama pour propager la Bible et des écrits protestants en Espagne. Les principaux imprimés répandus à profusion par ces prosélytes étaient : "La République démocratique universelle.—L'Évangile du peuple.—Éléments des principes démocratiques, dédiés au peuple."

Jose Alhama, le pontife des réformés espagnols est un homme qui, le 26 janvier 1847, avait été condamné à quatre ans de prison par le Tribunal de Ire instance de Cadix, à l'occasion de l'assassinat de Juan Ortiz et de violence contre son frère Nicolas. Alhama, arrêté à Grenade, et Matamoros à Barcelone, à la question qui leur étaient adressées, consistant à savoir s'ils étaient catholiques ou toujours républicains qu'ils n'étaient que chrétiens et qu'ils considéraient la Bible comme l'unique règle de leur conduite.

Mignel Trigo était le secrétaire de la société présidée par Jose Alhama. Il résulte d'écrits trouvés chez Matamoros que ces nouveaux apôtres étaient parvenus à gagner seulement quatre-vingt-cinq affiliés à Grenade, Malaga, Cadix et Jean, Alhama et Trigosont des démocrates notoires. A Grenade, tous les trois passent pour des socialistes furibonds. Ils sont protestants pour pouvoir bien vivre sans travailler. Les sociétés bibliques leur donnent de l'argent et entretiennent leurs familles dans l'abondance. Des Anglais vont les voir fréquemment dans leur prison; Matamoros est celui qui a le plus de correspondances suivies: il écrit autant et plus qu'un ministre d'Etat; il est en rapport avec les principaux centres protestants d'Angleterre, de France et de Belgique. Bientôt paraîtra la biographie de ces illustres personnages, à qui l'on a demandé leurs photographies. —(La Ecpa.)

CANADA.

QUEBEC, 27 MAI 1863.

L'honorable M. Drummond a accepté le portefeuille de Commissaire des Travaux Publics dans l'administration McDonald-Dorion.

Le poste de Solliciteur-Général pour le Bas-Canada est encore vacant. Certaines feuilles, notamment la Minerve, disent qu'il est probable que M. Huntington va être appelé à remplir ce poste.

Nous publions plus loin la partie la plus saillante de l'adresse de l'honorable A. A. Dorion aux électeurs de Montréal-Est. Nous n'avons pas besoin d'engager nos lecteurs à lire ce document qui est jusqu'à présent ce qu'il y a de plus complet et de plus net touchant la politique et les vues du nouveau ministère. On remarquera surtout les déclarations de M. Dorion sur les deux plus grandes questions du jour, à savoir la représentation basée sur la population et les écoles séparées.

Sur la première question, M. Dorion déclare que lui et ses collègues du Bas-Canada sont tous "unis pour repousser toute proposition qui tendrait à répartir la représentation d'après la population."

Sur la seconde, M. Dorion déclare également qu'il s'opposera "à toute tentative qui pourrait être faite pour rappeler cette loi."

Déjà avant l'apparition de ce document, le journal l'Ordre s'était dit en mesure "d'annoncer officiellement que le ministère McDonald-Dorion fait de la question de la Représentation basée sur la population, une question close pour la section bas-canadienne du Ministère, dont tous les membres sont liés à voter contre; et que tout ministre bas-canadien qui voudrait voter pour la Représentation d'après la population serait tenu de résigner avant de le faire. Pour la partie haut-canadienne du Ministère, la question reste ouverte pour permettre au Premier Ministre, dont les opinions sont bien connues, de voter avec la section Bas-Canadienne.

"La politique du gouvernement sur la question des écoles séparées, reste la même que celle du Ministère McDonald-Sicotte."

Nous venons de recevoir et nous nous empressons de publier le travail suivant intitulé: "Coup-d'œil sur l'état actuel de la politique canadienne."

Ce travail est dû à la plume d'un homme que sa position, ses fortes études, son désintéressement, sa connaissance profonde des hommes et des choses du pays rendent éminemment propre à juger sagement de la situation actuelle.

Nous partageons les idées de notre honorable correspondant, et, comme lui, nous protestons contre ces dénominations de rouges et de bleus que les partis se jettent sans justice et sans raison à la face, dans un but qui n'est pas précisément de l'intérêt de la patrie.

COUP-D'ŒIL sur l'état actuel de la politique canadienne

On ferait plutôt un livre sur le gâchis du jour dans nos affaires publiques, qu'il serait facile d'en donner un simple coup d'œil. Cependant, comme un livre sur cette matière ne serait point lu, essayons le coup-d'œil.

Il y a trois partis bien marqués dans notre politique actuelle, deux extrêmes et un moyen-terme. Les deux extrêmes sont en voies fausses, quoiqu'à degrés différents. L'un serait tout-à-fait funeste si on le laissait dominer selon ses tendances naturelles; l'autre ne saurait opérer le bien qu'il peut avoir en vue à cause des moyens qu'il a employés, semblables presque en tout à ceux de ses antagonistes. Reste le moyen-terme qui voudrait faire main basse sur les voies fausses et les moyens indignes, et qui ferait le salut du pays si les extrêmes voulaient sincèrement le laisser faire.

Ce moyen-terme n'aura de chance, et le pays n'aura de calme que lorsqu'il y aura assez de principes dans l'opinion, fondeurément gâtée par les extrêmes, pour faire comprendre enfin à tous les gens qui se piquent d'honneur, de raison et de conscience que jamais la confiance publique ne soutiendra un gouvernement à mauvaises vues ou à moyens faux et vicieux. La Providence est là pour veiller à cela et pour laisser espérer un retour prochain aux principes, ou pour châtier, comme ailleurs, les coupables qui s'y opposent.

Ces principes qu'il nous faut tant avant tout dans l'opinion et dans ceux qui veulent gouverner en son nom, ce sont l'honnêteté politique et le désintéressement personnel. L'honnêteté politique n'est autre, quand on est chrétien, que l'honnêteté exigée par la conscience dans tout ordre d'affaires. La politique n'a aucun titre pour exempter ses sectateurs des lois communes de la conscience: préjugé absurde autant que impie qu'on est venu à bout d'implanter dans un trop grand nombre d'esprits, et qui suffit à lui seul pour rendre tout peuple ingouvernable et partant souverainement malheureux.

L'autre principe, le désintéressement personnel, est frère du premier, et tend au bien général autant que lui. On l'a tellement défigurés, lui aussi, qu'on a mis à sa place le préjugé incroyable qu'un homme désintéressé placés au timon des affaires publiques serait aujourd'hui une idée platonique, un phénomène inexplicable, un héros des âges fabuleux.

Tout homme à principes cependant s'exclure lui-même de toute participation à un système gouvernemental où l'honnêteté politique ainsi que le désintéressement personnel seront mis de côté. Voilà pourquoi le moyen-terme est encore si peu possible. Cependant, l'excès même du mal opéré par les extrêmes l'amènent nécessairement, ou notre état politique faiblira tout-à-fait pour tomber dans l'anarchie ou la servitude.

Comme il arrive toujours, les partis extrêmes tendent à se démolir mutuellement, laissant là le pays spectateur et victime de leurs tristes combats. Le moyen-terme, qu'ils rejettent également parce qu'il veut être honnête dans ses moyens comme dans ses vues, pourrait seul leur servir de trait-d'union s'ils voulaient voir clair, et céder quelque chose franchement de leurs voies fausses ou de leurs desseins pervers. Mais non: ils aiment mieux se manger à belles dents, dût le pays en être troublé de fond en comble, plutôt que de lâcher un pouce de terrain. Delà la plus mauvaise école pour la moralité publique du peuple comme le système le plus odieux et le plus ruineux qui puisse tomber sur un gouvernement.

D'où il résulte encore pour les hommes publics, ou pour ceux qui veulent le devenir, un état de confusion dans les esprits qui fait que les uns se découragent de dégoût, tandis que les autres sont invités par lui-même à saisir l'occasion de pousser à outrance leurs vues suspectes ou leurs moyens faux. Que faire en attendant, diront les gens honnêtes et désireux d'apporter secours au pays? La réponse est difficile. S'ils veulent, en dehors des partis extrêmes, s'offrir comme agents médiateurs, ils sont sûrs de voir tomber sur eux une grêle d'obstacles s'attaquant à tout leur être pour le démolir moralement et matériellement s'il est possible. Dans ce but, ils viennent de ressusciter tout crûment les appellations malheureuses de rouges et de bleus, un instant mises de côté pour les fins que chaque parti sait, et, en tout cas, pour le repos momentané du public. Qu'il y ait encore parmi nous des hommes trompés ou assez mystifiés par des doctrines étrangères pour être rangés parmi les faux libéraux qu'on a surnommés, ou qui eux-mêmes se sont appelés rouges, c'est malheureusement aussi vrai qu'il en est d'autres attachés à un système de gouvernement où les idées et les pratiques, moins funestes à la vérité, ne laissent pas que de rendre le gouvernement très-pesant et le peuple très-tourmenté. La démagogie à ses fluctuations, ses colères et même ses fureurs; ce qui est le souverain mal pour les Etats et les peuples. Mais, après cela, l'empirisme de l'ambition ou de la cupidité qui veut faire passer son zèle de soi-même pour un intérêt vif et exclusif du bien public, est assurément la pire chose pour un Etat et pour une nation; puisque par ce chemin on arrive tout droit au despotisme et à la tyrannie. Or la tyrannie ne l'emporte sur la démagogie en somme de mal que par le nombre plus grand des agens de destruction que possède cette dernière; et reste les met sur le même pied de ruine et de réprobation.

Mais encore une fois, comment concilier des tendances si ennemies? Voilà toujours le difficile. Le moyen-terme seul apporterait le remède, mais le moyen-terme ne pouvant se former que d'hommes qui en tout suppléeraient les principes à l'ambition et au faux libéralisme, il s'ensuit qu'il se trouve comme nécessairement isolé entre

deux camps ainsi acharnés à se détruire avant de parler de conciliation et de moyen-terme. Il n'y aurait d'espoir qu'entre des hommes nouveaux, peu ou point engagés dans l'esprit de parti, et également éloignés des idées et des pratiques de ceux qui se montrent à plaisir sous les couleurs suspectes de rouges ou de bleus. Ces termes de guerre intestine, par l'abus qu'on en a fait mutuellement, n'expriment guère quelque chose d'exact quand on se les jette à la face, comme aujourd'hui, par besoin d'avancer soi-même plutôt que par le devoir de signaler un danger réel pour le pays. Et quand on songe que chez un peuple heureusement religieux comme l'est encore le peuple canadien, dire à un homme publiquement par la grande voix des journaux: "Vous êtes un rouge, par conséquent je vous combats et je vous tue par ce mot seul" il faut être bien sûr de son coup pour ne pas donner dans la plus odieuse des colères. En comparaison de ce méfait, l'inculpation de vouloir vous faire passer pour un bleu n'est qu'une bagatelle, attendu que dans le jargon politique du jour, les bleus sont censés n'être que des délinquants politiques, tel que tout le monde l'entend comme on sait. Et bien! pour en venir à quelques faits en rapport avec ces pensées, qu'on examine, dans nos journaux voués à l'esprit de parti, la liste journalière que l'on y tient sur les candidats qui s'offrent en ce moment aux électeurs. Vous y trouverez, avec un imperturbable aveuglement ou vertige, que la plupart de ces candidats sont cotés de la marque ou du chiffre rouge ou bleu selon le désir, ou la fantaisie du journaliste, sans égard à l'exacte vérité, dont, comme de raison, on s'occupe peu en politique. Mais on emploie ce moyen dans l'unique but de tuer un adversaire peut-être ou souvent innocent. Ce stratagème, plus que tous autres, perpétue et augmente les haines et les fureurs de l'esprit de parti, en même temps qu'il décourage et dégoûte les hommes de bien qui voudraient tenter un meilleur état de choses par la formation d'un moyen-terme honnête et consciencieux à tous égards. Sans doute, encore une fois, il faut se défier du rouge; mais à ses représentants assez connus dans le pays; mais, pour être juste, il faut contrôler aussi la vertu de certains bleus.

Is se sont donnés peut être une partie du crédit qu'ils possèdent ou qu'ils ambitionnent au zèle un peu intéressé qu'il mettent à crier partout au rouge. Voilà ce qu'il faut savoir démentir pour le moment si l'on veut ramener l'opinion, trouver un moyen-terme et rendre au pays la paix et un état normal de gouvernement. Autrement, il faut s'attendre à voir le pays être la victime des partis comme les républiques du Sud, comme le Mexique, comme nos voisins, pour devenir un peu plus tard comme la Pologne, comme l'Italie ou comme l'Irlande.

Voici l'extrait de la profession de foi de l'honorable A. A. Dorion aux électeurs de Montréal-Est, dont nous avons parlé plus haut:

Sur quelques questions, dont la plus importante est celle de la représentation, l'expérience des dernières années a démontré qu'il était impossible, à raison des opinions opposées entretenues dans le Haut et le Bas-Canada, de former une administration qui fut unanime; mais quant à moi et à tous mes collègues du Bas-Canada, nous sommes unis pour repousser toute proposition qui tendrait à répartir la représentation d'après la population. La loi passée à une grande majorité, pendant la dernière session, au sujet des écoles séparées, et qui place la minorité catholique du Haut-Canada à peu près sur le même pied que la minorité protestante du Bas-Canada relativement à ses écoles paraît rencontrer l'approbation générale, et devra être considérée par tous ceux qui désirent mettre fin à une agitation dangereuse, comme ayant réglé définitivement une des questions les plus embarrassantes de la législation du pays, et je m'opposerai à toute tentative qui pourrait être faite pour rappeler cette loi.

Les propositions qui ont servi de base aux négociations relativement au chemin de fer intercolonial sont abandonnées.

Le projet de soumettre à un arbitrage les réclamations du Grand-Tronc et autres chemins de fer pour subsides postaux, est également abandonné.

Des mesures tendant à organiser la milice de manière à la rendre plus efficace, sans néanmoins la rendre plus onéreuse aux citoyens et au trésor public, et à faciliter le règlement entre les créanciers et leurs débiteurs insolvables, ainsi que les lois d'éducation et d'enseignement, recevront toute mon attention, si j'ai l'honneur d'obtenir un siège en parlement.

La cité de Montréal doit le haut degré de prospérité qu'elle a atteint à son commerce et à ses manufactures; et toute mesure tendant au développement de l'un ou de l'autre recevra ma coopération la plus cordiale.

Les réclamations nombreuses que les mesures financières proposées par les deux derniers ministres des finances ont suscitées, montrent la difficulté qu'il y a de régler d'une manière satisfaisante, le mode de prélever les sommes nécessaires au service public.

Cependant, la nécessité de protéger le crédit de la province exige d'autres charges que celles qui ont existé jusqu'à présent, et le gouvernement, en prenant en considération les différentes sources de revenu public, devra chercher les moyens de les rendre aussi légères que possible, et surtout d'éviter toute mesure, soit relativement aux taxes de péage sur les canaux ou à la manière de prélever les droits sur les importations qui pourraient avoir l'effet de détourner le commerce de l'Ouest de sa voie naturelle, qui est le St. Laurent, pour lui faire prendre une route différente au détriment des intérêts de la province entière.

Nous venons de recevoir la dépêche télégraphique suivante:

"Montréal, 27 mai 1863.

"Division Rigaud.—La majorité de

M. Prud'homme, le candidat libéral conservateur, sur M. Valois, le candidat rouge, était de plus de 200 le premier jour."

Election du comté de Québec.

Le writ pour l'élection du Comté de Québec a été émis. La nomination aura lieu à Charlesbourg le 1er Juin et la votation commencera le lundi suivant, s'il y a contestation.

Fête de la Reine.

Lundi, la fête de la Reine a été célébrée avec l'éclat et l'entrain accoutumés. La plupart des boutiques et des magasins sont restés fermés toute la journée, ainsi que les bureaux publics. A midi a eu lieu sur les plaines d'Abraham la grande revue des troupes de la garnison et des volontaires. Son Excellence et sa famille étaient présents. Les volontaires ont été passés par presque toutes les évolutions de bataillon, et ils s'en sont assez bien acquittés pour mériter les félicitations de Son Excellence. Après la revue, les différentes compagnies de volontaires ont défilé dans les principales rues de la ville, presque toutes pavoisées pour la circonstance.

Les Pères du Concile.

On peut voir dans les vitrines de la librairie de M. Léger Brousseau une magnifique carte photographique représentant les Pères du dernier Concile Provincial. Les dix évêques sont au premier plan et forment un hémicycle dont Mgr l'Administrateur occupe le centre. Derrière eux se tiennent debout les théologues et les officiers du Concile dont nous avons déjà donné les noms. Ce groupe a été photographié par M. Livernois, notre habile artiste, et l'exécution du travail fait honneur à son auteur. Tout le monde voudra posséder ce carton destiné à faire partie de nos peintures historiques. On pourra se le procurer chez M. Léger Brousseau pour la somme comparativement modique de \$2 par copie.

Le zonave pontifical, M. Thétard de Montigny, était à bord de l'Hiernian qui est entré avant-hier soir dans le port de Québec. M. de Montigny est reparti hier même de Québec pour se rendre à Montréal et à Saint-Jérôme où résident ses parents. Pendant les deux ou trois années qu'il a passées au service du St. Père, M. de Montigny s'est, nous assure-t-on, beaucoup occupé d'organisation et de tactique militaires. Soldat aux zonaves pontificaux, dans cet admirable bataillon que La Moricière a formé et que les champs de Castelfidardo ont rendu à jamais fameux, il a pu étudier de près cette organisation française que l'on apprécie d'autant plus qu'on la connaît mieux.

Les études et les connaissances militaires de M. de Montigny pourront, le cas échéant, n'être point inutile à sa patrie.

Arrivée de l'Hiernian.

Le navire à vapeur Hiernian, de la ligne canadienne, est arrivé lundi dans notre port. Nous publions aujourd'hui des extraits de nos journaux d'Europe apportés par ce vapeur.

Etats-Unis.

La nouvelle de la capture de Vicksburg par l'armée du général Grant, donnée par les dépêches d'hier, n'est pas confirmée par celles d'aujourd'hui. Des dépêches venues par voie du Sud disent que Grant a été battu sous les murs de Vicksburg.

L'armée du Sud dans l'ouest est portée à 300,000 hommes.

Le sénateur Vallandigham a été conduit, sans escorte, aux lignes confédérées, où après pourparlers, il a pu se faire recevoir comme prisonnier du Sud. Le Président Lincoln a déclaré, parait-il, que s'il revenait sur le territoire fédéral la sentence d'emprisonnement prononcée contre lui serait mise à exécution.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis de samedi 23 mai:

NOUVELLES GÉNÉRALES. M. Lincoln a modifié la sentence prononcée par Burnside contre M. Vallandigham. Au lieu d'être emprisonné au fort Warren, le démocrate sera transporté au Sud. Il sera envoyé à Louisville sur la caouinière Exchange, et de là il sera remis à Rosen-crantz qui le fera passer sous pavillon parlementaire au général Bragg. Quelques journaux républicains approuvent cette étrange mesure. C'est absolument comme si M. Polk avait livré dans le temps au mexicain Santa-Anna les adversaires de la guerre du Mexique.

Le général Burnside a signifié au rédacteur des journaux hebdomadaires de son département qu'ils eussent à lui envoyer les épreuves de leurs feuilles avant de les faire paraître.

D'après l'Express et les journaux de Chicago, il n'y a pas en ce moment moins de 220 prisonniers politiques dans les prisons

de Cincinnati: tous doivent être jugés par le cour martiale qui a condamné M. Vallandigham. Il y a parmi les prisonniers beaucoup de journalistes, dont le rédacteur de l'Empire de Dayton. Vu le régime draconien auquel est soumise la presse de l'Indiana et de l'Ohio, nous ne saurions plus désormais la vérité sur la situation de l'ouest par les journaux de ces deux Etats. En présence de la violation de toutes les libertés populaires, on se demande à quoi servent M. Todd, gouverneur de l'Ohio, et M. Morton, gouverneur de l'Indiana, qui laissent asservir les Etats dont ils ont juré de faire respecter les privilèges.

Il y a des arrestations arbitraires jusque dans l'Iowa. M. Henry Clay Dean, démocrate de cet Etat, a été arrêté à Keokuk par des soldats agissant de leur propre autorité; ils ont d'abord voulu le traiter sommairement à leur guise, puis ils l'ont remis au mains du prévôt-marshal qui, docile à leurs intimitations, l'a envoyé à St-Louis, où il attendra son jugement.

M. L. E. Tunstall, ancien consul des Etats-Unis à Cadix, a été arrêté à Washington il y a deux mois, sous prévention d'espionnage. M. Tunstall a vainement demandé à être jugé. Il vient d'être remis en liberté après avoir signé sa parole de quitter le pays dans les dix jours, et de n'y pas revenir tant que durerait la guerre. M. Tunstall, ainsi banni sommairement, est reparti hier pour Cadix.

Deux cent cinquante exilés de la Nouvelle-Orléans sont arrivés à Pascagoula le 18 au matin, et on en attendait 500 autres le soir.

Le bruit court à Nassau que le capitaine Sommes a transmis le commandement de l'Alabama à son second, et commande actuellement un bâtiment de guerre de 22 canons.

Suivant l'Express, l'Etat de New-York a fait face au contingent demandé en août dernier, et il n'y aura pas de conscription dans l'Etat, à moins que Président ne fasse un nouvel appel de troupes.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Enquirer de Richmond du 21 contient ce qui suit:

D'après le correspondant de l'Advertiser de Mobile, la bataille du samedi 16 mai entre Grant et Pemberton a été livrée à Bakers Creek, à environ 20 milles à l'ouest de Jackson. Nous avons battu l'ennemi jusqu'au moment où il a reçu des renforts de Jackson. Pemberton s'est alors retiré sur le pont de la rivière Noire. Il estime notre perte à 3,000 hommes, et celle de l'ennemi à trois fois autant. Le général Loring, qui commandait la gauche, a été coupé, mais il s'est frayé un chemin vers Crystal Springs, à 25 milles au sud de Jackson. La perte est inconnue. Le général Tilghman a été tué."

Correspondance.

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec un peu d'hésitation que je viens vous offrir quelques remarques sur les deux candidats qui briguent en ce moment les suffrages des électeurs de Québec-Centre, vu que vous avez déclaré déjà n'appartenir à aucun parti politique quelconque, mais quand vous aurez connu combien je suis modéré et raisonnable, j'espère que vous en permettrez l'entrée dans vos colonnes.

L'on a entendu depuis quelque temps dans différentes assemblées publiques tant d'histoires tant soit peu bien connues par les partisans des deux candidats qu'il devient assez difficile pour moi comme pour un grand nombre d'électeurs de trouver le dénoûment de ce qui est vrai. Ce n'est donc ni plus ni moins qu'une petite étude que je veux faire de nos deux candidats.

M. G. H. Simard, notre ex-représentant, est un homme d'un haut caractère, d'une probité incontestable et d'un dévouement que chacun de nous connaît si bien que je n'en dirai rien de plus, torturé, indépendant, désintéressé et intelligent, et pourtant les mauvaises langues des hommes passionnés qui l'opposent lui en mettent bien gros sur les épaules.

M. Isidore Thibault est, personne ne le peut contester, un homme très-versé dans les affaires de commerce, indépendant aussi, intègre et possédant beaucoup d'autres qualités qu'il est inutile d'énumérer, et pourtant ses adversaires ne tiennent qu'un bien faible compte de ses talents et de ses mérites. ... Comment cela se fait-il et que faire encore une fois pour connaître le plus apte des deux à nous représenter dignement en parlement? Que faire?... Je ne vois guère qu'un moyen; c'est de connaître à quel parti politique appartient chacun des candidats et de connaître aussi un peu, d'après sa propre conscience, à quel parti chaque électeur appartient aussi.

Autre embarras! M. Thibault n'a jamais eu de politique!... Ah! non, mais dans quel rang se place-t-il?... Voilà ce qui m'éclairera un peu, car il faut déjà partie d'une administration rouge ou démocratique et conséquemment se joint à eux. Moi, je ne suis point rouge et j'espère ne jamais le devenir, et comme ami de M. Thibault, je suis chagrin qu'il le soit devenu si subitement malgré la triste culture de son frère en 1858 qui devrait lui tenir lieu d'avertissement frappant.

Qu'est-ce donc qu'un rouge? M. Dorion qui passe pour en être le premier pilier en Canada (car il y en a ailleurs aussi) nous a dit l'autre soir au marché Berthelot que c'était un mot vide de sens et n'avait suivant lui aucune signification. Il dit bien, c'est vrai, qu'il y a une certaine époque d'assez triste mémoire il existait des rouges qui ont commis de grands excès, mais ici, rien n'a jamais été tel. Oh! les rouges! M. Dorion pouvait-il être plus hypocrite et chercher plus impudemment à tromper les électeurs? Non... Il lui fallait le toupet qu'on lui connaît, il lui fallait compter un peu trop sur notre bonne foi et sur notre crédulité pour nous assommer d'une déclaration aussi étonnante. Comment, il ne sait ce que sont les rouges et leurs principes? Mais qu'il le demande donc à l'histoire de la grande révolution française qui épouvante encore le monde par les horreurs et les massacres qui s'y sont commis. Qu'il le demande donc même à George Brown, son pays, sous la main duquel se trouvera infailliblement le timide M. Thibault s'il est élu.

Je m'emporte un peu, je le sais, mais comment n'être pas indigné en voyant les électeurs d'un quartier aussi éminemment conservateur que ne l'est celui de Québec-Centre, balancer pour ainsi dire devant le devoir qui les commande aujourd'hui et qui

fait un appel si strict à leur jugement, à leur honneur et aux obligations qu'ils doivent au pays. Je regrette infiniment et de tout mon cœur que M. Thibault soit amené devant nous par les démocrates, s'il en eût été autrement, je n'aurais vu de différence entre lui et M. Simard que l'expérience parlementaire de ce dernier. Il ne faut pas se le cacher, et que M. Thibault lui-même prenne ceci en note, qu'il tremblera plus d'une fois sur le fauteuil présidentiel du Conseil Exécutif; il regrettera plus d'une fois le jour malheureux qui l'aura ainsi placé sur un siège en Chambre devant de puissants adversaires consommés et maîtres en politique qui le terrasseront en le trouvant toujours muet. Car que légèreté, de constitution, de politique, d'ordre même? A-t-il jamais compris l'importance de la charge dont on l'investit? Y a-t-il jamais pensé sérieusement? Il est impossible de le croire. Il est ébloui par l'honneur que lui confère M. Dorion, ce fourreau qui cache l'épée de George Brown toujours suspendue sur notre race et sur nos institutions Bas-Canadiennes; il s'en va là comme à son magasin; il espère débiter les adversaires comme il débite la marchandise. Il verra, trop tard, et il sentira le fardeau peut-être plus longtemps que son frère n'a senti et goûté les douceurs ministérielles, mais très peu. Oh! irait alors les débentures des incendies de Québec, qui lui ont servi pendant quelques jours de piédestal, et que M. Elie Thibault promet tous les jours au nom de son frère? Vous verrez alors que M. Simard n'a pas négligé vos intérêts comme on veut bien le dire dans ces cercles vicieux où un ou deux suçons, laissant de côté le travail, le calomnient sans cesse, voir même au coin des rues, probablement parce qu'il leur a fermé trop tôt le canal de ses services. Et l'on irait, électeurs de Québec, se fier à M. Dorion, à M. McDonald, à M. Brown, à M. Thibault de Portneuf? Et l'on irait rejeter M. Simard, à la voile de trouver en lui un représentant énergique, puissant dont l'apprentissage est fait en parlement et dont le passé nous sert de garantie pour l'avenir?"

Quebec, Mai 1863.

Comté de Portneuf.

M. le rédacteur du Courrier du Canada,

Je ne suis nullement habitué à manier la plume pour les journaux, mais la correspondance d'un du Comté, qui a paru dans le Canadien ces jours-ci, m'aiguillonne à tel point que je ne puis résister à la tentation de vous adresser quelques lignes, et je m'en rapporte à votre bonne volonté pour le publier dans les colonnes de votre patriotique et indépendant journal, si vous les jugez dignes d'un tel honneur.

Un du Comté ne veut pas que nous nous engagions trop promptement envers notre député actuel, J. D. Brousseau, écrivain, nous assurant que, "sous peu de jours, un autre candidat beaucoup plus digne de notre confiance sera aussi sur les rangs," et "qu'il nous sera démontré que M. Brousseau a forfait à tous les engagements qu'il avait pris, et que l'opposition attentée qu'il a faite à un ministère libéral," etc., etc, l'a rendu indigne de notre support.

Quel sera donc ce candidat qui pourra faire passer cette lanterne magique sous les yeux des électeurs du comté de Portneuf? Sans compter les partisans de M. Brousseau, je puis assurer Un du Comté, (que je ne crois pas du tout du comté, car s'il en était, il le connaîtrait et par conséquent, il ne parlerait pas comme il le fait) que M. Brousseau paraît avoir réussi, par sa conduite en chambre, à satisfaire non seulement ses amis, mais encore un grand nombre de ses adversaires lors de la dernière élection. Bien des fois il m'a été donné d'entendre les plus grands éloges de M. Brousseau sortir de la bouche de ses adversaires d'alors; et plusieurs d'entre eux ne se gênent pas de dire qu'ils le supportent de toutes leurs forces, charmés qu'ils sont de la conduite ferme, digne et indépendante qu'il a tenue en chambre.

M. Brousseau a voté pour ramener les usuriers à la raison, pour les Ecoles Séparées, et pour toutes les mesures qui tendaient à promouvoir la prospérité du pays, et par là il a bien mérité de ses amis et les électeurs de ce vaste et beau comté sont à la veille de lui en prouver leur reconnaissance. Les détracteurs de M. Brousseau vont connaître sous quelques jours si ce que j'avance est la vérité.

M. Brousseau a voté non-confiance dans l'Administration Macdonald-Sicotte. Pourquoi en être autrement? Il faut que je constate ici, M. le Rédacteur, que M. Brousseau a été élu librement, honorablement et avec indépendance par les électeurs du comté. M. Brousseau n'a pas fait pour un sou de corruption ni fait boire un verre de vin à aucun des électeurs pendant la lutte qu'il a soutenue il y a deux ans; il était donc véritablement le représentant du comté et non le représentant de ses écus; c'est pourquoi il a voté en cette occasion comme chacun des électeurs du comté aurait voté s'il eût été en chambre. Ce n'est pas M. Brousseau qui est la cause de ce vote, mais bien l'Administration défunte elle-même. Je ne vois pas la nécessité de détailler ici les mesures impopulaires du dernier ministère, qui ont amené ce résultat, car tout le monde les connaît. Il était impossible, selon moi, pour M. Brousseau de voter autrement qu'il a fait, et il a bien fait. Au lieu de s'être "rendu indigne du support de tous les hommes Canadiens," comme le dit le correspondant du Canadien, il n'en mérite que davantage leur appui le plus déterminé, et il l'obtiendra assurément.

Le correspondant semble aussi faire un sanglant reproche à M. Brousseau de ne pas avoir fait de discours en parlement. Mais est-ce qu'il est d'une absolue nécessité, pour être un honnête député, de faire trois ou quatre discours par session? Je ne le crois pas. Je connais plus d'un député qui a fait de longs discours en chambre, et qui, en revanche, n'a pu rien faire dans l'intérêt de ses constituants.

M. Brousseau a peu parlé, mais il a bien pensé et noblement agi. De plus, un très grand nombre d'électeurs du comté ont, en maintes occasions, sollicité les bons offices de M. Brousseau, et ils ont toujours rencontré en lui un gentilhomme courtois et poli, et qui leur a toujours rendu les meilleurs services. Et, ce qui est bien important pour un comté, c'est que M. Brousseau, avec une générosité qui devrait être suivie par plus d'un, a fait présent au comté

de l'indemnité qu'il reçoit du trésor public, comme député. La paroisse du Cap-Santé a reçu de sa libéralité plus de 400 piastres pour l'aider à satisfaire les frais d'un jugement rendu contre elle au sujet d'une certaine école. La paroisse de Portneuf, si je suis bien informé, a reçu une centaine de piastres pour l'aider dans l'achat d'une bonne et belle cloche. Les Grondines doivent au député du comté de posséder un magnifique tabernacle qui n'a pas coûté moins de 220 piastres.

Et combien de nos pauvres cultivateurs des paroisses en arrière du fleuve devront à la libéralité de M. Brousseau de pouvoir faire d'abondantes récoltes cet automne ? M. Brousseau a fait distribuer des centaines de minots de grains de semence, dans ces paroisses éloignées, ce printemps ; et je dois dire que ce n'était pas sans besoin. Et combien d'autres petits services rendus par M. Brousseau à une foule de citoyens de notre comté ? Mais inutile de les détailler.

Je ne serais pas surpris que M. Brousseau soit blessé dans sa modestie en voyant dévoiler les bienfaits qu'il a multipliés dans notre comté ; mais il est des moments où il serait criminel de cacher les bonnes actions d'autrui, et ma gratitude dans cette circonstance est l'expression de tout ce qu'il y a d'honnête dans le comté, j'en suis certain.

Je demande mille pardons à M. Brousseau d'avoir été forcé de faire connaître ces choses.

Ce n'est pas moi qui dois être blâmé ; c'est le correspondant du *Canadian*, "Un du Comté," qui a provoqué ces révélations.

Je crois donc, M. le Rédacteur, exprimer l'opinion intime de la grande masse des électeurs du Comté de Portneuf en déclarant que M. Brousseau possède toute notre confiance et que nous sommes résolus de le réélire, et que nous le réélirons, n'en déplaise à *Un du Comté*.

Je suis, M. le Rédacteur, Votre, etc., UN ÉLECTEUR.

Doschambault, 21 Mai 1863.

Association de Secours. St. Jean Port-Joli, 20 mai 1863.

Monsieur le Rédacteur, C'est pour la quatrième fois que je me fais un devoir de vous renseigner sur les bonnes œuvres opérées chaque printemps par l'Association de Secours de la paroisse de St. Jean Port-Joli.

Malgré la gêne extraordinaire qui pèse sur la classe agricole d'une manière si alarmante, et dont la valeur des moissons de l'année sera même gravement compromise par le défaut d'ensemencement d'une partie notable de terrains ordinaires, que les cultivateurs ne peuvent détourner, malgré des efforts énergiques et un travail opiniâtre pour sortir d'un embarras aussi menaçant, cette classe de citoyens n'a point voulu, toutefois, priver les colons du chemin Elgin de la part d'aide qui leur est coutume de recevoir de l'Association, pour l'ensemencement de leurs défrichements.

Vingt-cinq familles viennent d'être aidées ce printemps, dont dix par la première fois. La part de chaque famille, il est vrai, n'a pas été aussi considérable que de coutume, pour la raison que je viens d'expliquer, mais cet appui aura toujours pour effet de diminuer d'autant l'étendue du malaise qui existe dans la petite colonie, sous ces circonstances.

Je ne puis toutefois cacher mon émotion à la vue de cet acte d'amour et de charité de la part des habitants de cette paroisse à aider le pauvre colon, qui manque de tout, surtout dans une année comme celle-ci où l'habitant à l'aide manque lui-même des choses les plus nécessaires à l'exploitation de son propre établissement.

On voit que cette population a voulu de nouveau affirmer sa foi à cette sublime doctrine : *Qui donne aux pauvres, prête à Dieu!*..... et c'est pourquoi que l'a pas voulu faillir à l'accomplissement de ce grand devoir de citoyen.

Les bonnes œuvres opérées par cette Association, chaque printemps, depuis l'époque de sa fondation, qui remonte au 31 octobre 1859, ont été comme suit :

En 1860, il fut secouru 42 familles. 1861, " 38 " 1862, " 35 " 1863, " 25 "

Total... 140 familles. Le nombre des minots de grains distribués à ces familles s'élève à 361, et celui des minots de patates (fournis par les contribuables ou achetés avec l'argent recueilli) à 757, formant un total de 1,118 minots.

Les secours se sont répétés comme suit : 21 familles ont reçu des secours une fois ; 19 familles, deux fois ; 15 familles, trois fois ; 4 familles, quatre fois, depuis que la société existe.

Si je donne ces renseignements, chaque année, c'est afin d'implorer l'influence de toutes les paroisses pour la fondation de semblables sociétés, puisque partout il y a de la colonisation à aider et partout des familles pauvres à soulager.

Puisque cette société doit être d'un si puissant secours pour activer l'œuvre de la colonisation, offrons donc moins de paroles et produisons plus d'actes. Comme je le disais dans une autre circonstance, *cent louis en argent pour aider l'agriculture vaud mieux que les plus beaux discours.*

Que les hommes de ton et d'influence dans chaque paroisse s'organisent et donnent appui à leur vénérable pasteur qui les attend, et l'œuvre est assurée! Quel plus utile moyen pour des bourses toutes prêtes à devenir généreuses, pour des cœurs et des esprits tout prêts à s'employer, que celui réclamé par ces Associations de bienfaisance!

Je suis avec estime, Monsieur, Votre humble serviteur, STANISLAS DRAPPEAU.

Mexique. La dépêche télégraphique suivante vient d'être adressée au ministre des affaires étrangères par l'ambassadeur de l'empereur en Espagne. "Madrid, 5 mai. "Le courrier de la Havane a apporté à Cadix des nouvelles de Vera-Cruz du 5 avril. Le général Berthier a battu Comoufort qui se dirigeait vers Puebla.

Le général Ortega a demandé à capituler. Le général Forey a exigé la reddition sans conditions. Une tentative du général mexicain de sortir de la ville avec 15,000 hommes a été repoussée avec d'immenses pertes subies par l'ennemi. Les vivres sont abondants à la Vera-Cruz."—(Moniteur.)

On annonce, dit la *France*, qu'une dépêche adressée ce matin à l'empereur par le capitaine général de la Havane, apporte les nouvelles les plus importantes du Mexique.

Le général Ortega, commandant la place de Puebla, comprenant que la résistance n'était pas possible, a fait demander au général Forey une capitulation.

Mais les conditions que le général mexicain a posées n'ont pas paru acceptables ; elles ont été refusées.

Le lendemain une sortie faite par les assiégés, au nombre de 12,000 hommes, a été repoussée avec la plus grande vigueur et s'est transformée en véritable déroute.

À la suite de cette tentative, la municipalité de la ville a fait une démarche auprès du général Forey pour le supplier de ne pas bombarder la ville.

Le général aurait répondu, avec la dignité qui convient à un général français, que le bombardement était inutile pour assurer la victoire de la France, et que les considérations d'humanité ne se séparaient.

Au départ du bateau qui apporte ces nouvelles, qui, nous l'espérons, seront confirmées, on considérait comme certaine la capitulation sans condition.

REVENUS DE LA DOUANE.—Pendant la semaine dernière le montant des droits perçus par la douane à Québec ne s'élève pas à moins de \$17,050.00.

NOTRE PORT.—Le port de Québec offre le spectacle le plus animé. Plus de quatre cents navires de toutes dimensions y sont maintenant ancrés. Le vent de Nord-Est qui souffle depuis quelques jours a eu pour effet de hâter l'arrivée de la flotte nombreuse de navires d'outre-mer en destination de Québec. Dans les seules journées de samedi et dimanche dernier, plus de cent navires sont entrés dans notre port.

MOUVEMENT DE TROUPES.—Le 4e bataillon du 60e carabiniers a laissé hier soir cette ville pour Montréal. Le 60e sera remplacé à Québec par le 62e qui va arriver ces jours-ci de Kingston.

Samedi dernier, deux compagnies du 17e régiment se sont rendues à l'île d'Orléans, pour s'exercer au tir à la cible.

INCENDIE.—Samedi dernier dans l'après-midi un incendie éclaté dans une étable située à Cape Cove. La brigade navale du capt. Lachance a réussi à empêcher les flammes de se communiquer aux maisons avoisinantes et a réussi à les éteindre malgré l'impétuosité du vent.

INCENDIE.—Hier soir, vers huit heures, le feu s'est déclaré dans une magnifique maison située sur le chemin Ste. Foye, et occupée par M. A. Carry, du département des Finances. La maison a été réduite en cendres en très peu de temps. Une partie de l'ameublement a été détruit. Nous ignorons la cause de l'incendie et le montant des pertes qui doivent être très considérables.

UNIFORMES POUR LA MILICE.—Un second envoi d'uniformes pour la milice canadienne a été expédié à Québec par le *North American* arrivé samedi dernier dans notre port.

CAPTURE D'UNE BALEINE.—M. Têtu de la Rivière-Ouelle a réussi, la semaine dernière, à capturer en vie, dans le bas du fleuve, une grande baleine de l'espèce appelée blanche. Elle est destinée à M. Guibault, l'entrepreneur propriétaire du jardin zoologique de Montréal, et elle est actuellement en route pour sa nouvelle résidence.

MORT SUBITE.—Samedi matin, un individu du nom de Saillon, a été trouvé mort sur les marches de la halle Champlain, à la Basse-Ville.

DÉSASTRES MARITIMES.—Des dépêches télégraphiques reçues du capt. Pouliot, commandant du vapeur provincial *Lady Head* et datées de Dalhousie nous apprennent que quatre navires ont été jetés à la côte, près de Gaspé. Le navire *Portland*, a fait naufrage sur les côtes de Terre-Neuve. L'équipage s'est sauvé.

Hier matin, dit le *Daily News* du 29 avril, plus de mille émigrants ont quitté la station de Victoria du chemin de fer de Manchester à Birkenhead, en route pour l'Australie. Le train se composait de 21 voitures, y compris les wagons de bagages qui paraissent être fort lourdement chargés de marchandises. La machine et les wagons étaient tous décorés de verdure, de fleurs et de drapeaux, et la plupart des émigrants paraissent avoir le cœur aussi joyeux que s'ils partaient pour une excursion de campagne au lieu d'un voyage éloigné aux antipodes. Les émigrants se composent de près de 400 familles et quelques jeunes gens des deux sexes. La station était encombrée, les amis qui étaient venus dire adieu aux voyageurs doublant plus que le nombre des émigrants. Tous se rendent à Canterbury, dans la Nouvelle-Zélande, par le bâtiment le *British Crown* dans le Mersey en ce moment ; ils viennent principalement de Nidham, Rochdale, Stockport et des villages environnants.

ANNONCES NOUVELLES. Départ de l'Europa pour Montréal.—J. E. Deschamps. Départ de Montréal pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ des Malles pour l'Angleterre, ligne canadienne.—J. Sewell. Départ de la Lady Head.—F. Buteau. Situation demandée. Jugement.—S. Buteau. Aux Electeurs de Québec-Ouest.—Charles Alley.

Grand Evénement.—Salle de Musique. Chapelle trouvée. Situation demandée. Départ du Napoléon III.—F. Buteau. Société de Bâtisse de Stadacona.—W. Miller.

COMMERCE. LISTE DE FONDS ET D' ACTIONS.

Table listing various banks and companies with columns for name, amount, and price. Includes Banque Nationale, Montréal, etc.

Table listing companies like Québec, Trois-Rivières, Montréal, Toronto with their respective shares and prices.

Table listing insurance companies like Québec, Maritime, Canada, etc.

Table listing telegraph companies like Montréal with their shares and prices.

Table listing bonds with columns for type, interest, and price.

Table listing exchange rates for various banks and locations like New-York, Gaspé, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Table listing exchange rates for various banks and locations like Gaspé, Paspébiac, etc.

Aux Electeurs DE QUEBEC-OUEST.

MESSEURS.—La dissolution du Parlement vous ayant imposé la nécessité d'écrire un représentant, je demande de nouveau de vous le renouvellement de cette confiance que vous avez bien voulu m'accorder en quatre occasions différentes. A cette saison active de l'année, où chaque heure est mise à profit et où presque tout le monde est occupé à des travaux extérieurs, il m'est impossible de m'adresser à vous de vive voix, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous adresser par ce moyen à des assemblées publiques.

Mes principes, cependant, vous sont connus depuis longtemps et sont les mêmes. Aujourd'hui deux questions d'une importance plus qu'ordinaire devraient attirer particulièrement l'attention des hommes politiques. L'honneur et l'intégrité demandent également que l'immigration et la milice reçoivent plus d'attention et plus d'encouragement. La première est une source de grandeur ; de l'autre découle le respect et la sûreté. Comme homme public je me suis efforcé de conserver votre confiance en maintenant avec calme sinon haute-cœur, la liberté civile et religieuse et en travaillant au bien-être du pays. A moins que ma conduite ait été en opposition à mes intentions, j'ai le droit de compter sur votre appui, car nos obligations les uns pour les autres sont mutuelles, et j'ai étrangement failli dans l'exécution de mes devoirs publics, ou je me trompe beaucoup en mon opinion sur vous, si, sans portefeuille et dans l'opposition, je ne reçois pas le même généreux appui que vous m'avez donné comme Ministre de la Couronne, lorsque vous m'avez fait deux fois, par acclamation, l'honneur de vous représenter dans les Communes du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre obéissant serviteur, CHARLES ALLEY.

Québec, 21 mai 1863. 665

Soumissions demandées. On recevra d'ici au quinze juin prochain des soumissions pour la construction d'une ÉGLISE et d'une SAKISTIE en pierres dans la paroisse de St Germain de Grantham, comté de Drummond. On peut consulter le plan et le devis déposés chez moi.

On ne s'engage pas à accepter les soumissions les plus basses. F. C. BAILLARGEON, Ptre. St. Germain de Grantham, 19 mai 1863.

Société de Bâtisse de Stadacona. LA TRENTIÈME vente mensuelle d'Actions aura lieu LUNDI prochain, le 1er JUI, à HUIT heures P. M. Par ordre, W. MILLER, Secrétaire. 27 mai 1863. 216

LIGNE DE LA MALLE ROYALE De Québec à Gaspé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shediac et Pictou. Le paquebot à hélice et de première classe LADY HEAD, Davidson, maître, laissera le QUAI ATKINSON, ARRI, le 2 JUI courant, à QUATRE heures P. M., arrêtant aux Ports et dessus, en allant et en revenant.

Le prix est très peu de des ports ci-dessus à venir à Québec. Tout le bagage est au risque des propriétaires. Les lits ne sont pas retenus si on ne paie d'avance au bureau. Ceux qui ont des chargements à expédier sont requis de les faire déposer à 6 heures du matin, sur le Quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane, avant midi, le jour du départ.

Pour plus amples détails, s'adresser à F. BUTEAU, Agent, Quai Atkinson, rue St. Jacques. 27 mai 1863. 671

VOYAGE EN TRE DE QUEBEC ET BELLE-ISLE. Le vapeur à hélice en fer le

NAPOLÉON III, Capitaine EUGÈNE GOURDEAU. LAISSERA LE QUAI ATKINSON, SAMEDI, le 6 JUI PROCHAIN, à 4 HEURES P. M., POUR SE RENDRE A FORTEAU et BELLE-ISLE, Arrêtant en allant et en revenant aux endroits suivants :

Table listing destinations and prices for the Napoleon III voyage.

Les prix seront les mêmes pour le retour d'aucune de ces places à Québec. Pour plus amples informations s'adresser à FR. BUTEAU, Gérant. 27 mai 1863. 670

SALLE DE MUSIQUE. Grand Evénement POSITIVEMENT POUR TROIS SOIREE SEULEMENT, Mardi, Mercredi et Jeudi SOIR, les 2, 3 et 4 JUI courant.

Première apparition dans cette ville de la Troupe Napoléon de l'Académie de Musique et récemment du Théâtre Napoléon de Broadway, New-York, qui a eu un succès sans précédent de

84 SOIREE CONSÉCUTIVES durant lesquelles pas moins de 197,000 spectateurs ont été témoins de ses étonnantes et merveilleux exercices.

NAPOLÉON le célèbre prestidigitomède distingué qui a prêté à Hermann un défi pour £10,000 (voir le *New-York Herald*, 1er juillet 1862) et la troupe inimitable et sans égale de Napoléon dans sa grande exécution prestidigitomafique combinée, qui est sur le même pied de grandeur qu'exécute par la Troupe Napoléon à l'Académie de Musique et au Théâtre Napoléon, cité de New-York et dans toutes les principales villes de ce continent et du continent européen.

NAPOLÉON, le Prestidigitomède, MLE, CAMILLA, LE JEUNE LEON, etc, etc. Changement entier de programme tous les soirs. Admission.—Parterre et galleries, 25 centins ; sièges d'orchestre, 50 centins. Billes à vendre chez M. Hollowell et à la Salle de Musique.

Portes ouvertes à 7 heures La soirée commencera à 8 heures. 27 mai 1863. 666-3f

Malle pour l'Angleterre, PAR LA LIGNE CANADIENNE.

Bureau de Poste de Québec, 20 mai 1863. UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne canadienne, sera close à ce bureau, SAMEDI, le 30 Mai, à 4 h. A. M. J. SEWELL, Maître de Poste. Québec, 27 mai 1863. 667

SITUATION DEMANDÉE. UNE Demeille qui a obtenu du Bureau des Examineurs de Québec, un diplôme, la qualifiant à tenir une école élémentaire, désire obtenir une situation comme Institutrice à la campagne. Elle pourra fournir les meilleures recommandations. Elle toucherait volontiers l'instrument qui se trouverait dans l'école où elle s'engagerait ; et si l'y en avait elle mettrait à sa disposition un magnifique Harmonium qu'elle a en sa possession. Pour information s'adresser à ce bureau. 27 mai 1863. 669-15f

UNE INSTITUTRICE, munie d'un brevet d'école-moëlle pour le français et l'anglais et capable d'enseigner la musique, désirerait enseigner dans une famille en cette ville. Conditions faciles. S'adresser à ce bureau. Québec, 27 mai 1863.

PROVINCE DE CANADA, DISTRICT DE RIMOUSKI. DANS LA COUR DE CIRCUIT, Siégeant à St. Germain de Rimouski. Le dixième jour de Mars mil huit cent soixante-et-trois. PRÉSENT : L'Hon. J. A. TACHÉREAU, J. C. S. No. 5184

MARCELLIN PINEAU, Demandeur, SATURNIN PINEAU, Défendeur.

IL est ordonné sur motion du demandeur en cette cause, en ce qui a trait au retour de Pierre Duroche, huissier de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, que le défendeur en cette cause ne s'engage pas à accepter les soumissions les plus basses. F. C. BAILLARGEON, Ptre. St. Germain de Grantham, 19 mai 1863.

Remorquage Haut du Saint-Laurent. ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI le 25 JUI prochain, à midi, des soumissions pour le remorquage de vaisseaux et autres bâtiments, entre la Tête du Canal Lachine et le Port de Kingston, et vice versa, pendant le terme de trois années à compter du 1er de Mai 1864.

La ligne sera composée d'au moins six puissants remorqueurs à vapeur, et le Taux payable pour le halage sera de dix pour cent au-dessus du Tarif de 1862. Les soumissionnaires indiqueront dans leur soumission pour ce service le montant du Bonus annuel qu'ils seront disposés à recevoir du Gouvernement en sus du prix de halage payé par les propriétaires des vaisseaux remorqués, ainsi que les noms et la force, en chevaux, des vapeurs qu'ils se proposent d'employer.

Quant aux conditions du Contrat et à toutes autres informations nécessaires, elles pourront être obtenues à ce Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal, le 20 et après le 11 de Mai prochain. Les soumissions devront être adressées au sousigné et marquées sur le dos : "Soumissions pour le service de remorquage," et contiendront les signatures de deux personnes solvables qui seront prêtes à se porter cautions pour l'exécution régulière du Contrat.

Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, le 29 Avril 1863. 644

Bureau de Poste de Québec, 16 mai 1863. Le et à partir de LUNDI prochain, le 18 courant, les MALLES seront expédiées comme suit de ce Bureau :

Pour Montréal, Boston et les bureaux entre Richmond et l'île du Pond, fermées tous les jours (les dimanches exceptés) à 2 h. P. M. Une malle supplémentaire sera fermée à 3 h. P. M.

Pour le Nouveau-Brunswick et le Nouvelle-Ecosse, via Portland, fermées les mercredis et samedis à 2 h. P. M.

Pour Montréal, le Canada-Ouest, New-York et les malles pour les bureaux sur la ligne du Grand Tronc, fermées Québec jusqu'à l'île du Pond et Montréal, fermées tous les jours (les dimanches exceptés) à 4 h. P. M. Une malle supplémentaire sera fermée à 5 h. P. M.

Pour la Rivière du Loup sur la ligne du Grand Tronc et les bureaux à l'est de la Rivière du Loup, fermées tous les jours (les dimanches exceptés) à MIDI. Une malle supplémentaire sera fermée à Midi et demi. JOHN SEWELL, Maître de Poste. 20 mai 1863. 658

INSTITUTRICES DEMANDÉES. LA paroisse de St. Irénée, comté de Charlevoix, qui a besoin de TROIS INSTITUTRICES, dont une, pour l'école-Moëlle, devra connaître un peu la musique. Salaire assez élevé. S'adresser au Curé de la paroisse. 18 mai 1863. 657-8f

CHARLES CAPELLI Statuaire et Plâtrier, 35 — RUE NOTRE-DAME — 35 OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des Moulures pour les Statues des Apôtres ; il entreprend à bon marché des statues faites sur ces modèles, et il garantit le plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, &c., qu'on désire, pour Églises, depuis 18 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'ORNEMENTS en PLÂTRE.

Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiques et du public en général. Il a ouvert une branche de son magasin à Québec, le 1er Mai, au No. 84, rue St. Valier, près de la côte d'Abraham. 6 mai 1863. 647-3m

A VENDRE OU A LOUER, UNE MAISON avec dépendances et un beau jardin situées près de l'église de Ste. Anne de la Pocatière. Pour plus amples informations s'adresser au curé de Ste. Anne. Québec, 1er Mai 1863. 639

NOIX-COCO. RÈCU, un lot choisi de noix-coco fraîches. A vendre par JOHN TRAFFE, Québec, 8 mai 1863. 670

Ligne de la Malle Royale. COMPAGNIE RICHELIEU

Entre Québec et Montréal Incorporé par Acte du Parlement. Le splendide navire à vapeur

EUROPA, CAPIT. J. B. LABELLE, LAISSERA LE QUAI NAPOLE POUR MONTREAL, Tous les Lundi, Mercredi et Vendredi, A QUATRE HEURES P. M., ET LE MONTREAL, CAPT. COTÉ, Tous les Mardi, Jeudi et Samedi, A QUATRE HEURES P. M.

Première classe, à Montréal, \$2, repas et cabines non compris. Billet de retour \$3, do do do Entrepôt, \$1. Pour particularités s'adresser au Bureau. J. E. DESCHAMPS, Agent.

Remorquage Haut du Saint-Laurent. ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI le 25 JUI prochain, à midi, des soumissions pour le remorquage de vaisseaux et autres bâtiments, entre la Tête du Canal Lachine et le Port de Kingston, et vice versa, pendant le terme de trois années à compter du 1er de Mai 1864.

La ligne sera composée d'au moins six puissants remorqueurs à vapeur, et le Taux payable pour le halage sera de dix pour cent au-dessus du Tarif de 1862. Les soumissionnaires indiqueront dans leur soumission pour ce service le montant du Bonus annuel qu'ils seront disposés à recevoir du Gouvernement en sus du prix de halage payé par les propriétaires des vaisseaux remorqués, ainsi que les noms et la force, en chevaux, des vapeurs qu'ils se proposent d'employer.

Quant aux conditions du Contrat et à toutes autres informations nécessaires, elles pourront être obtenues à ce Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal, le 20 et après le 11 de Mai prochain. Les soumissions devront être adressées au sousigné et marquées sur le dos : "Soumissions pour le service de remorquage," et contiendront les signatures de deux personnes solvables qui seront prêtes à se porter cautions pour l'exécution régulière du Contrat.

Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, le 29 Avril 1863. 644

COMPAGNIE DES Vapeurs Océaniques de Montréal. ETE 1863. Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits. LA ligne de cette Compagnie est composée des vapeurs suivants de première classe.

Table listing ship names, tonnage, and destinations for the Oceanic Steamship Company.

Un des vapeurs ci-dessus nommés ou d'autres vapeurs partira de Liverpool tous les JEUDI, pour et de Portland, tous les SAMEDI, touchant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les passagers à Londonderry et pour Londonderry. Voici les dates de départ :

Table listing departure dates for various ships to Liverpool and Québec.

TAUX DE PASSAGE DE PORTLAND. CHAMBRES. (Selon les commodités.) ENTREPÔT. A Glasgow...\$66 à \$80 A Glasgow.....\$30 00 A Londonderry...\$66 à \$80 A Londonderry....\$30 00 A Liverpool...\$66 à \$80 A Liverpool.....\$30 00 Chambres non assurées à moins qu'elles ne soient payées. Un chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Un petit bateau à vapeur partira du quai Napoléon samedi matin avec les malles et les passagers, à neuf heures précises. Pour plus amples particularités s'adresser à ALLANS, RAE et CIE, Agents. Québec, 8 mai 1863. 648

PIPES! PIPES! RÈCU un assortiment choisi de PIPES de racine de bruyère. A vendre par JOHN TRAFFE, Québec, 8 mai 1863. 649

CIGARES! CIGARES! VENANT d'être reçu, 20,000 cigares de Manille choisis. A vendre par JOHN TRAFFE, Québec, 8 mai 1863. 650

MUSIQUE D'ÉGLISE.

Le soussigné vient de recevoir un envoi considérable de MUSIQUE RELIGIEUSE (orgue, harmonium et chant) de la maison HEUGEL & CIE., de Paris, et choisit spécialement pour son établissement par M. AUGUSTE DURAND, Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris). Les amateurs de musique, et tout spécialement les membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église. Voici les titres de quelques uns des ouvrages et morceaux de l'envoi: AMOUR A JESUS-CHRIST; 40 cantiques nouveaux.—HERMANN. GLOIRE A MARIE; nouveaux cantiques.—HERMANN. ECHO DU MONDE RELIGIEUX; 1 volume, contenant des morceaux choisis d'orgue et de chant de PASTORIUS, BACH, MARCELLO, BACH, PARIGORSE, HAYDN, MARTINI, MOZART, WEBER, etc. 12 morceaux pour harmonium (offertoire, communion, sorties, etc.)—NICOLA LORENZO. 6 grandes offertoires.—FESSY. LA PETITE CHAPELLE, 1 volume contenant 100 morceaux faciles pour orgue.—BATTMANN. 600 morceaux détachés, de différents auteurs. —Aussi: 10 exemplaires de la méthode d'orgue—Alexandre à l'usage des pianistes, de MM. d'ARBEL et DURAND ainsi que plusieurs ouvrages classiques pour piano, notamment les célèbres études de HENRI BERTINI, jeune, les études de style de CAMILLE STAMATY, etc., etc. LEGER BROUSSEAU. Québec, 10 avril 1863.

A Louer.

UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec basses nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église. S'adresser à EUG. LARUE, ECR., Sur les lieux. 19 janvier 1863. 540-6m-p

CATECHISME de Persévérance ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologetique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'Abbé GAUME, ancien vicaire-général du diocèse de Nevers, chevalier de l'Ordre de St. Sylvestre, membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc. Septième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie et d'une table générale des matières. 8 volumes reliés. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

LE VERS RONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

MANUEL des CONFESSEURS, composé de 10. Du prêtre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. De la pratique des confesseurs de saint Liguori; 30. Des vertus et des devoirs des confesseurs et du traité de la confession générale de B. Léonard de Port-Maurice; 40. Des instructions de saint Charles aux confesseurs; 50. Des avis de saint François de Sales aux confesseurs; 60. Des conseils de saint Philippe de Néri; 70. Des avis de saint François-Xavier aux confesseurs, par l'Abbé J. GAUME, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Septième édition publiée en 1854. Ouvrage en 1 volume relié. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COUVRES DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisés en trois parties, comprenant: 10. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 20. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 30. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et à tous les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COMPAGNIE d'Assurance Maritime DE QUEBEC. DIRECTEURS: HENRY J. NOAD, Président. H. DUBORD, Vice-Président. JAMES G. ROSS, W. WYTHALL, J. GAUDRY, J. H. CLINT, J. B. RESSAID, E. BURSTALL, D. D. YONGE. ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

Bureau: Batisses de Renaud RUE SAINT-PIERRE. La compagnie est maintenant prête à émettre des polices. A. FRASER, Gérant et Secrétaire. Québec, 21 juillet 1862. 309

ENCRE D'OR supérieure, en petites bouteilles. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS.

Le soussigné désirent acheter quelques actions de LA BANQUE NATIONALE. Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer. ELZEAR BROUSSEAU, Québec, 20 février 1863. 7, Rue Buade.

A VENDRE, Chez MM. Brousseau & Freres, "MES LOISIRS" PAR L. H. FRÉCHETTE, Auteur de Filiz Poutra. PRIX:—broché.....\$0.50.

Journal des Maîtrises REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE. Directeurs: MM. J. D'ORTIGER & FÉLIX CLÉMENT. Éditeurs: MM. ADRIEN LE CLERC & CIE. Ce journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prêtres et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique, —a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains. Le journal paraît le 15 de chaque mois. CONDITIONS D'ABONNEMENT: Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique:—\$4.00.—Texte seul: \$2.00. On s'abonne, à Québec, chez le soussigné, LEGER BROUSSEAU.

L'ECONOMISTE FRANCAIS Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUTAL, Auteur de l'Histoire de l'Émigration au 19e siècle. Ce journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Économie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions rentrant dans son cadre avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang dès la première année à côté des recueils les plus estimés. Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer: MM. HORN et VIOLLET-LE-DUC, confédérés du directeur au Journal des Débats; E. BRUNET, J. BONHOMME, JULES DELBECQ, JEAN DOLLFUS, Hipp. DESTRE, X. EYMA, GLUCK, LAVARDANT, LEPILLIÈRE DE SAINT-REMI, JEAN MACÉ, ANTOINE MÉRAY, MARGOLLE, M. PAPER-CARPENTIER (Mme), RAMEAU, E. RENOU, DR. SAVARDAN, E. STOURM, S. LA THOËSSE (Mme), DR. WARNIER, etc. Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent avec un soin particulier le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger. On sait que M. Rameau traite, dans l'Economiste français, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain, et qu'il a déjà notamment écrit des articles d'un saisissant intérêt sur les Académies et les Canadiens. Organe de la Société des Études pratiques d'économie sociale, fondée et dirigée par M. LE PLAY, conseiller d'État, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, l'Economiste français publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains. La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires. On s'abonne, à Paris: rue du Faubourg Montmartre, 11. Hors de Paris: chez tous les libraires et dans les bureaux de poste. Un an, 6 mois. Paris..... 12 fr. 7 fr. Départements..... 15 8 50 Colonies françaises..... 18 10 " Étranger..... 20 11 "

Le tome 1er, comprenant l'année 1862, forme un beau volume in-4, qui se vend 15 fr. (Dépôt chez L. HACHETTE et CIE., b3 Saint-Germain, 77.)

VIN ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA. DE A. D'ANDURAN MÉDECIN-PHARMACIEN. DEPUIS des siècles des pathologies ont cherché en vain un remède qui eût une action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique. Un grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé. N'est-il pas merveilleux en effet de voir un remède, dérivant sur son lit, se trouvant dans des lieux où l'on souffre de douleurs, se trouver débarrassé de son mal, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation. Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciens, il en étoit de plus en plus les accès et les rend très-bénins. J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades. C'est pour me guérir de cette maladie ou tout au moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu. C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie. Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France. Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent facons pour être employés dans les hôpitaux militaires. MODE D'ADMINISTRATION. Voir les prospectus qui accompagnent les fiocons. Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque. Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire fait peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir. Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède. Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède. Voir les prospectus. Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine. A. D'ANDURAN. Quelques fiocons ont été envoyés pour essai à la librairie de LEGER BROUSSEAU, PRIX—\$3 le fiocon—COMPTANT

SOUVENIR CONSACRÉ A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE M. L. J. ASAULT PREMIER RECTEUR DE L'Université-Laval. Cette élégante brochure contient un portrait photographié de l'illustre défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec. PRIX : 50 CENTS. A vendre par le soussigné, LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES POUR 1863. JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE. Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques. Tous les abonnements partent du 1er Novembre. ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE. LES ABONNÉES reçoivent dans le courant de l'année: des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc. Sommaire du numéro de ce nombre 1862. 1. Chronique du mois, par H. NEVIRE. 2. La muette, par VIERNE. 3. Causerie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par MME. JULIE PERTHAULT. 4. Modes, par BLANCHE DE SERIGNY. 5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes: Taffetas d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.—Perles de roses. 6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bobèche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache. 7. Explication de la planche de broderies. 8. Explication de la planche de patrons. 9. Explication des gravures de modes. 10. Explication de la planche de tapisserie. 11. Aquarelle. 12. Rébus. Les abonnées recevront avec ce numéro: 1° UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format). 2° UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER. 3° Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES). 4° UNE GRAVURE DE MODES coloriée. 5° UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER. 6° UN DESSIN DE TAPISSERIE coloriée. 7° LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle). 8° LE JOUJOU DE BLANCHE, quadrille, par C. SERMANE. 9° ANTONIE, polka-mazurka, par J. ROUSSÉLOTT. 10° LE REVE AU SON DU COR, par C. SERMANE. 11° MIGNONNE, valse par PAUMIER.

Prix de l'abonnement:—\$5 par an, invariablement payable d'avance. On s'abonne à Québec, chez LEGER BROUSSEAU, Québec, 9 mars 1863.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et Lassaigne, professeur de chimie à l'École d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "que l'Elixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée." ELIXIR DU DR. GUILLIE, LE SEUL AUTHENTIQUE, PRÉPARÉ PAR PAUL GAGE, A PARIS, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour supplier aux efforts impuissants de la nature. APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APOPLEXIE et PARALYSIE. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guilié AVANT, PENDANT et APRÈS l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu. BILE, MALADIES BILIEUSES, FIEVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLÉRA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides. CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUEFOIS BOURBEUSE ou ROUGEÂTRE, quelquefois même et pour ainsi dire BILIEUSE, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUÉRISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE. GOUTTE et RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponeuroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique. Nous pourrions passer revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guilié. Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des Flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique. AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Bourvillat; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine. Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux mélanges de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire. Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations séreuses et hydropiques, les Inflammations de la

pleure et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané. Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé. PRIX: 5 et 10 fr. la boîte, pris à Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique. ON TROUVE à la même adresse le TAFFETAS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—Prix: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique. M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer Franco son ELIXIR, son TISSU et son TAFFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, en s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Adresses d'Affaires. Avocats. G. BERTRAND, No. 15, Rue du Pont, St. Roch. D. LEBOUTILLIER, No. 8, Rue St. Louis, Haute-Ville. Notaires. DOLPHE TOURANGEAU, No. 42, Rue St. Joseph, St. Roch. J. B. C. HEBERT, No. 18, Rue Ste. Famille, Haute-Ville. J. B. DELAGE, No. 15, Rue du Pont, St. Roch. Docteurs. ALFRED G. BELLEAU, No. 124, Rue et Bourg St. Jean. TASCHEREAU, No. 16, Rue Ste. Famille, Haute-Ville. A. H. LARUE, No. 1, Rue St. François, Haute-Ville. F. DEBERKY, No. 12, Rue St. Louis.

Dentiste. M. POURTIER, No. 15, Rue St. Jean, Haute-Ville. Pharmaciens. J. H. MARSH. Graines en gros et en détail. Coin des rues St. Jean et du Palais. J. E. B. URKE, Dispensaire de Québec, 541. Marchands de Marchandises Sèches. RENE FORTIN, coin des Rues du Pont et St. Joseph. DEGUISE & ROY, coin des Rues du Pont et Destossés. J. & O. BEDARD, coin des rues du Pont et St. Joseph. F. COTE, No. 324, Rue du Pont, St. Roch.

Marchands Tailleurs. M. McAVOY, No. 45, Rue du Pont, St. Roch. P. MOSS, No. 6, rue St. Jean, Haute-Ville. J. LILLY & CIE, Rue Buade. 537. J. D'ARLINGTON, Civil et Militaire, coin des rues Buade et du Fort. 538. Marchonniers. N. NICOL, No. 414, Rue du Pont, St. Roch. O. COTE, coin du Gén. Wolfe. 539.

Marchands Horticulteurs. J. P. GENDRON, No. 9, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec. CYRILE DUQUET, No. 1, Rue la Fabrique, maison ci-devant occupée par M. J. P. Gendron. Marchand de Bois. A. ST. PAQUET, No. 22, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean. Hoteliers. J. N. LEFRANÇOIS, No. 111, Palais. H. HOTEL BLANCHARD, Carré Notre-Dame Basse-Ville. Selliers. B. TANGUAY, N. 14, Rue St. Nicolas, Palais. J. MICHAUD, No. 34, Rue du Pont, St. Roch.

Belanger, Rue St. Nicolas, Palais. A vendre: poêles de 2 et 3 étages de fantaisie de cuisine, à des prix bien modérés. PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étis de gutta-percha. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.) CANADA:—Un an..... \$4.00 Six mois..... 2.00 Trois mois..... 1.20 ETATS-UNIS D'AMERIQUE, NOUVELLE-ECOSSA, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, Un an..... \$6.00 Six mois..... 3.00 Trois mois..... 2.00 FRANCE:—Un an..... 50 francs Six mois..... 25 francs Trois mois..... 15 francs TARIFF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... \$00 50 Pour chaque insertion subséquente, 00 125 Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8cts par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes. Tout ce qui a rapport à la rédaction devra être adressé à M. A. E. AUBRY. Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU, propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (Franco)

IMPRIMÉ ET PUBLÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, QUEBEC.